



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le le quatorzième jour du mois de septembre 2015.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Denise Roy
Lynda Poulin
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Mario Boily
Patrice Giguère

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption des procès-verbaux d'août 2015
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Dépôt état comparatif en date du 31 août
 - 2.4. Appel d'offre 2015-07 Déneigement
 - 2.5. Autorisation signature calendrier conservation
 - 2.6. Étude de faisabilité fusion MRC
 - 2.7. Travaux revêtement Hôtel-de-Ville
 - 2.8. Calendrier des séances 2016
 - 2.9. Commandites (Soirée des sommets, Maison Catherine de Longpré, Association québécoise de défense des personnes âgées Beauce-Etchemin)
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Branchement réseaux Jean-Pierre Colgan
 - 3.2. Pluvial rue Langevin
 - 3.3. SPA Beauce-Etchemin
 - 3.4. Conteneur feuilles mortes
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. Redressement des infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 4.2. Accélération des investissements sur le réseau routier local
 - 4.3. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - 4.4. Travaux d'asphalte été 2015
 - 4.5. Employés d'hiver
- 5. Sécurité public et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention août 2015
 - 5.2. Brigadier scolaire

6. Loisir et activités culturelles

- 6.1. Endossement CCL
- 6.2. Souper club optimiste 28 novembre
- 6.3. Lettre Christian Bilodeau

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 40-09-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption des procès-verbaux d'août 2015

Résolution 41-09-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 14 septembre au montant de 174 772,56\$.

Adoptée

2.3 Dépôt état comparatif en date du 31 août

L'état des résultats au 31 août 2015 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et indique des revenus de 2 215 478\$ et des dépenses de l'ordre de 1 728 876\$. Des explications sont fournies à savoir la différence entre les dépenses de 2015 et 2014 dû en majoritairement à la façon de comptabiliser les factures et l'encaissement de subventions (TECQ).

États comparatifs au 31 août 2015

	2014			2015		
	Budget	Au 31 août	% du budget	Budget	Au 31 août	% du budget
REVENUS						

Taxes	1 505 639	1 523 153	101.16%	1 558 504	1 586 778	101.81%
Pmt tenant lieu de taxes	13 000	3 711	28.55%	13 000	18 374	141.34%
Services rendus	26 529	37 800	142.49%	201 430	201 430	100.00%
Imposition de droits	8 500	7 448	87.63%	8 500	14 568	171.38%
Amendes et pénalités	2 000	3 794	189.70%	2 000	2 928	146.40%
Intérêts	2 500	7 948	317.94%	3 000	9 276	309.21%
Autres Revenus	0	2 391		3 000	29 119	970.62%
Transfert	324 618	175 082	53.93%	165 188	43 589	26.39%
REVENUS IMMOBILISATION						
Transferts Loisirs et culture	131 163	0	0.00%	26 106	177	0.68%
Hygiène du milieu					176 742	
Transport					132 498	
Total	2 013 949	1 761 328	87.46%	1 980 728	2 215 478	111.85%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Administration générale	273 351	166 649	60.97%	288 022	213 996	74.30%
Sécurité publique	194 469	191 759	98.61%	203 582	175 179	86.05%
Transport routier	755 288	559 334	74.06%	548 541	373 114	68.02%
Hygiène du milieu	252 263	142 152	56.35%	259 150	205 781	79.41%
Santé & Bien-être	3 833	1 775	46.31%	3 825	0	0.00%
Aménagement, urb. & Développement	174 865	138 728	79.33%	67 440	40 948	60.72%
Loisirs et culture	98 952	61 032	61.68%	207 011	141 275	68.25%
Frais de financement	29 083	12 073	41.51%	34 149	14 405	42.18%
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES						
Financement	90 700	61 300	67.59%	122 800	97 300	79.23%
Excédent (déficit) accumulé	-95 355	1 295	-1.36%	-150 292		0.00%
Réserve financières	30 000	30 000	100.00%	30 000	30 000	100.00%
DÉPENSES IMMOBILISATION						
Administration générale (immo)	1 500	0	0.00%	0	0	
Sécurité publique		3 319		0		
Transport (immo)		0		250 000	290 467	116.19%
Hygiène du milieu (immo)	200 000	112 125	56.06%	7 500	28 413	378.84%
Loisirs et culture (immo)	5 000	30	0.60%	89 000	100 097	112.47%
Propriétés destinées à la revente		0		20 000	17 901	89.50%
Total	2 013 949	1 481 570	73.57%	1 980 728	1 728 876	87.28%

		au 31 mars	au 31 août
Taxes à recevoir	2015	872 005	217 239
	2014	40 525	15 832
	2013	2 490	1 527
	2012	160	0

2.4 Appel d'offre 2015-07 Déneigement

Résolution 42-09-2015

ATTENDU QU'un appel d'offre a été publié en juillet dernier pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier municipal et MTQ;

ATTENDU QU'un grief a été déposé contre la Municipalité en vertu de l'article 59 du Code du travail qui se résume comme suit: A compter du dépôt d'une requête en accréditation et tant que le droit au lock-out ou à la grève n'est pas

exercé ou qu'une sentence arbitrale n'est pas intervenue, un employeur ne doit pas modifier les conditions de travail de ses salariés sans le consentement écrit de chaque association requérante et, le cas échéant, de l'association accréditée.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité retire l'appel d'offre 2015-07: Déneigement et entretien du réseau routier municipal et MTQ.

Adoptée

2.5 Autorisation signature calendrier conservation

Résolution 43-09-2015

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Dominique Giguère, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne

Adoptée

2.6 Étude de faisabilité fusion MRC

Résolution 44-09-2015

ATTENDU QUE l'intervention d'un citoyen du territoire de Saint-Joseph-de-Beauce concernant la question du regroupement de MRC dans la Beauce a provoqué un emballement médiatique;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, dans cette foulée, demande à la MRC Robert-Cliche d'effectuer les démarches nécessaires afin de réaliser une étude de regroupement permettant d'évaluer les avantages et les inconvénients d'un regroupement de la MRC avec les MRC limitrophes;

ATTENDU QUE cette discussion aurait dû débuter au départ à la table du Conseil des maires à la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne se sent très à l'aise avec la configuration actuelle des territoires de MRC;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne considère qu'un regroupement avec un autre territoire de MRC ferait en sorte que son poids serait dilué dans un plus grand ensemble;

ATTENDU QUE les regroupements de territoire n'ont jamais généré de baisses de coûts;

ATTENDU QUE le fonctionnement actuel des MRC permet toujours la conclusion d'ententes pour différents services, tel l'enfouissement des matières résiduelles, le transport collectif et adapté et le service d'ingénierie;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est toujours ouvert à examiner de nouveaux champs d'échange de services;

ATTENDU QU'aucun motif précis, à ce jour, n'a été invoqué pour motiver un regroupement de territoires de MRC dans la Beauce;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité ne voit pas la pertinence de commander une étude de regroupement de MRC dans la Beauce.

Adoptée

2.7 Travaux revêtement Hôtel-de-Ville

La directrice générale informe le conseil que les travaux se déroulent comme prévu et tout devrait être terminé dans les délais prescrits par la subvention.

2.8 Calendrier des séances 2016

Résolution 45-09-2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016. Ces séances débuteront à 20h:

11 janvier	4 juillet
1er février	8 août
7 mars	6 septembre
5 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre

6 juin	5 décembre
--------	------------

Adoptée

2.9 Commandites (Soirée des sommets, Maison Catherine de Longpré, Association québécoise de défense des personnes âgées Beauce-Etchemin)

Résolution 46-09-2015

ATTENDU QUE le CLD organise le 21 octobre prochain la 17e édition de la Soirée des Sommets;

ATTENDU QUE la Maison Catherine de Longpré est en campagne annuelle de financement et que depuis son ouverture 38 citoyens de la municipalité ont bénéficié de leurs services.

ATTENDU QUE l'Association québécoise de défense des personnes âgées (AQDR) Beauce-Etchemins tient un brunch-spectacle pour célébrer leur 10e anniversaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE choisir le plan de publicité lors de la Soirée des sommets à 150\$;

D'accorder 200\$ à la maison Catherine de Longpré;

DE refuser la demande de l'AQDR Beauce-Etchemin.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Branchement réseaux Jean-Pierre Colgan

Résolution 47-09-2015

ATTENDU QUE le 18 août dernier, la Municipalité a branché aux réseaux d'eau potable, sanitaire et pluvial la résidence de M. Jean-Pierre Colgan, soit le 418 rue Langevin;

ATTENDU QUE la Municipalité a profité de cet occasion pour rentabiliser les coûts en déservant également le terrain voisin actuellement vacant, soit le lot 4 340 521;

ATTENDU QUE les coûts pour ces branchement chiffrent à 10 300\$ plus taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité a toujours demandé dans les années passées 5000\$ pour un nouveau branchement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE facturer à M. Jean-Pierre Colgan un montant de 5000\$ pour le branchement aux réseaux à sa résidence et de facturer ce même montant au propriétaire du lot voisin (lot 4 340 521) lorsque celui-ci fera la demande de connection.

Adoptée

3.2 Pluvial rue Langevin

La directrice générale informe le conseil de la demande de citoyens de la rue Langevin en direction de St-Benjamin pour avoir un réseau pluvial. Le conseil explique que cette route appartient au Ministère des Transports et qu'une demande dans ce sens a déjà été faite il y a quelques années. Le Ministère avait jugé le coût trop élevé pour le bénéfice engendré compte tenu que le réseau d'eau potable et sanitaire est déjà en place, en plus du risque élevé de bris des infrastructures présents.

3.3 SPA Beauce-Etchemin

Résolution 48-09-2015

ATTENDU QUE la SPA Beauce-Etchemin offre un contrôle animalier à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce contrôle animalier représente un coût annuel de 4400\$ à la Municipalité en plus d'une tarification annuelle au propriétaire de chiens et chats, soit 20\$/chien et 10\$/chat;

ATTENDU QU'un recensement doit être fait de ces animaux dans la Municipalité pour émettre une licence et un médaillon;

ATTENDU QUE présentement la Municipalité assure un service lors d'animaux abandonnés et que les signalement sont peu nombreux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

De refuser l'offre de la SPA Beauce-Etchemin pour le contrôle animalier dans notre Municipalité.

Adoptée

3.4 Conteneur feuilles mortes

Résolution 49-09-2015

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'offre de la MRC Robert-Cliche pour la collecte de feuilles mortes pendant le mois d'octobre au coût suivant:

100\$/mois pour la location des conteneurs de 40 verges cubes;

110\$/h pour le transport des conteneurs;

150\$ le conteneur pour le traitement des feuilles.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Redressement des infrastructures routières locales (PIIRL)

Résolution 50-09-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer une demande dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local - volet Redressement des infrastructures routières locales;

DE demander une offre de service à la firme WSP à titre d'ingénieur dans cette demande.

Adoptée

4.2 Accélération des investissements sur le réseau routier local

Résolution 51-09-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer une demande dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local - volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

DE demander une offre de service à la firme WSP à titre d'ingénieur dans cette demande.

Adoptée

4.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Résolution 52-09-2015

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports (PAARRM);

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionnée de 15 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports (PAARRM additionnel);

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

4.4 Travaux d'asphalte été 2015

La Directrice générale informe le Conseil que les travaux d'asphaltes autorisés à la séance de conseil antérieur ont été effectués au cours du dernier mois, soit une partie d'accotement de la rue Langevin, une section de la rue des Érables, la rue de l'Hôtel-de-Ville, la tranchée de la route Langevin où certains travaux de raccordement ont été fait au préalable et une portion de la rue du Centenaire à l'OTJ.

4.5 Employés d'hiver

Résolution 53-09-2015

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité engage Jacques Poulin et Steve Labbé aux mêmes conditions de l'année dernière pour exécuter les travaux de déneigement pour la saison hivernale 2015-2016.

Adoptée

5. Sécurité public et incendie

5.1 Rapport d'intervention août 2015

Résolution 54-09-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'août 2015 du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Brigadier scolaire

Résolution 55-09-2015

CONSIDÉRANT QU'une annonce a été placée dans le journal de la Municipalité pour recruter un brigadier scolaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne n'a démontré de l'intérêt pour ce poste;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Centre Curé Larochelle à fournir ce service selon les mêmes conditions offerts l'an dernier pour ce poste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un contrat au Centre Curé Larochelle pour les services de brigadier scolaire pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée

6. Loisir et activités culturelles

6.1 Endossement CCL

Résolution 56-09-2015

CONSIDÉRANT QUE le Centre Curé Larochelle désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 82 106,23\$, remboursable sur 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette institution exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne se porte caution en faveur du Centre Curé Larochelle d'un montant de 82 106,23\$ pour 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1;

QUE la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se rendre caution de cette obligation.

Adoptée

6.2 Souper club optimiste 28 novembre

Le souper spaghetti du Club optimiste a lieu cette année le 28 novembre prochain. La Municipalité remerci ses bénévoles lors de cette soirée et le conseil demande a ce que les invitations soient envoyés plus tôt cette année, soit vers la fin octobre.

6.3 Lettre Christian Bilodeau

Résolution 57-09-2015

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Bilodeau et Annie Siron de la Ferme Coqueron situé dans notre municipalité sont lauréats en production laitière du concours des Jeunes Agriculteurs d'Élite du Canada, section Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité leurs transmettre une lettre de félicitation pour leur mise en nomination.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaires nouvelles.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochele.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 58-09-2015

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h15.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale.